



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 février 2024  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
**Sous-Comité scientifique et technique**  
**Soixante et unième session**  
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

## Projet de rapport

Additif

### IX Rôle futur et méthodes de travail du Comité

1. Conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de son ordre du jour, intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nouvelle-Zélande, République de Corée et Royaume-Uni. Le représentant de l'Union européenne, organisation dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les représentants de CANEUS-International et du SKAO, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations sous ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu une présentation technique intitulée « L'observatoire astronomique indonésien : une nouvelle plateforme mondiale de recherche spatiale permettant de développer les applications pacifiques et la connaissance de la situation spatiale », par le représentant de l'Indonésie.
4. Le Sous-Comité était saisi d'un document de séance sur la protection du ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société, présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Chili, la Colombie, le Danemark, l'Équateur, l'Espagne, l'Italie, le Paraguay, les Pays-Bas (Royaume des), la Slovaquie, la Suisse, la Tchéquie, l'ESO, la SAE et le SKAO (A/AC.105/C.1/2024/CRP.18).
5. Le Sous-Comité a noté que le Comité et ses sous-comités constituaient une plateforme unique pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
6. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel toute activité visant à réglementer l'exploration, l'exploitation et l'utilisation durables de l'espace



devrait être menée dans le cadre du Comité afin d'éviter la fragmentation de la gouvernance des activités spatiales.

7. L'avis a été exprimé que de nombreuses plateformes parallèles ne travaillant pas sur la base du consensus examinaient des questions qui étaient du ressort du Comité depuis des années, et que l'une d'entre elles était le groupe de travail à composition non limitée constitué conformément à la résolution 78/20 de l'Assemblée générale.

8. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel le Comité devrait se concentrer sur la sûreté et la viabilité des activités spatiales, tandis que les questions relatives à la sécurité devraient être traitées dans le cadre des instances des Nations Unies s'occupant de désarmement.

9. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité devrait relever activement les nouveaux défis dans l'espace et qu'il avait besoin d'un nouvel ensemble d'approches, d'outils et de procédures pour s'adapter à l'évolution rapide des activités spatiales.

10. L'avis a été exprimé selon lequel il importait que la gouvernance des activités spatiales conserve son caractère intergouvernemental.

11. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel si les processus non gouvernementaux pouvaient d'une certaine manière être utiles ou compléter les travaux du Comité, ils ne devaient pas les entraver.

12. Il a été dit que le Comité pourrait tirer parti des derniers travaux de recherche, de l'expérience pratique et de la pratique scientifique grâce à une plus large participation des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé et la communauté scientifique, que ce soit sous la forme d'un plus grand nombre de présentations ou de tables rondes supplémentaires.

13. Quelques délégations ont estimé que les initiatives telles que le projet Space Bridge de l'Organisation des Nations Unies qui visait à établir un dialogue constructif avec les opérateurs commerciaux et avec les milieux scientifiques et les universités, ne devraient pas supplanter le rôle de premier plan que jouent les États dans les travaux du Comité.

14. Le point de vue a été exprimé que le Comité pourrait jouer un rôle essentiel en facilitant l'accès aux bases de données pour favoriser la mise en œuvre volontaire des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II).

15. Le point de vue a été exprimé selon lequel de sérieux efforts devraient être consentis pour diversifier et institutionaliser davantage les activités de renforcement des capacités, notamment avec l'appui du secteur privé, qu'il fallait continuer de soutenir le rôle que jouent l'ensemble des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui devraient renforcer les échanges et la coopération entre eux.

16. Quelques délégations ont estimé que le Comité et ses sous-comités devraient examiner conjointement des questions interdisciplinaires telles que la viabilité à long terme des activités et des ressources spatiales.

17. L'opinion a été exprimée que toutes les décisions du Comité et de ses sous-comités, sauf les décisions administratives courantes, devraient continuer à être prises par consensus.

18. Quelques délégations ont estimé qu'il était important que le Pacte pour l'avenir souligne le rôle central du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans la gouvernance de l'espace et qu'il fallait éviter toute duplication ou dilution des travaux et mandats en cours du Comité dans ces domaines.

19. Quelques délégations ont estimé que le Pacte pour l'avenir devrait contribuer à promouvoir des approches régionales en matière de gestion du trafic spatial, qui soient pragmatiques et participatives pour instaurer la confiance et trouver des

solutions concrètes en matière de gestion du trafic spatial au niveau mondial ; encourager l'application et la mise à jour des lignes directrices existantes aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ; et devraient demander instamment au Secrétaire général de renforcer le Bureau des affaires spatiales afin qu'il puisse s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat.

20. Quelques délégations ont estimé qu'un point intitulé « Échange de vues sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société » devrait être inscrit comme thème/point de discussion distinct à l'ordre du jour du Sous-Comité à ses sessions de 2025, 2026 et 2027, et que ce point devrait être axé sur les effets des grandes constellations de satellites sur les observations astronomiques.

21. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les grandes constellations affectaient non seulement les observations astronomiques mais aussi la conduite sûre des activités spatiales, et que le nouveau point de l'ordre du jour consacré au ciel sombre et silencieux et aux grandes constellations devrait être inscrit en tant que point ordinaire de l'ordre du jour du Sous-Comité.

22. Le point de vue a été exprimé que les réunions du Comité et de ses organes subsidiaires devraient être conduites sous une forme hybride pour permettre une participation aussi large que possible des pays en développement, ce qui, à son tour, permettrait de soutenir ces États en matière de renforcement des capacités, de partage d'informations et de diffusion des meilleures pratiques dans la conduite des activités spatiales.

23. Le point de vue a été exprimé que la procédure existante pour l'adoption du rapport du Comité et de ses sous-comités était complexe et prenait du temps, et qu'elle devrait être simplifiée ou remplacée par d'autres méthodes, telles qu'un rapport de la présidence ou des procès-verbaux des réunions.

24. Le Sous-Comité s'est félicité des améliorations apportées à l'organisation de ses travaux, telles que la rationalisation de l'ordre du jour, la programmation des points de l'ordre du jour dans l'ordre prédéfini et la réduction du volume de la documentation imprimée.